

Service d'origine :	MDPH	
Objet:	ARRETÉ	
	Portant renouvellement de la composition de la Commission Exécutive (COMEX) de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).	
	Le Président du Conseil Départemental,	
	Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.	
	Vu la loi n° 2011-901 du 28 juillet 2011 tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap.	
	Vu le décret n° 2006-130 du 8 février 2006 relatif à la convention de base constitutive de la MDPH.	
	Vu la circulaire du 23 mars 2010, relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap.	
	Vu la Convention constitutive du groupement d'intérêt public en date du 16 décembre 2005.	
	Vu les résultats du scrutin des élections cantonales des 20 et 27 juin 2021.	
,1		

Arrêtent

Outre son président, la commission exécutive comporte 24 membres délibératifs :

> 12 membres représentant le département désignés par le Président du Conseil Départemental

Titulaires	Suppléants
Mme Isabelle LAFOURCADE	Mme Nicole DARRIEUTORT
Mme Marie-Françoise PRUGENT	Mme Karine DOURRIEU
M. Frédéric RÉ	M. Jean MUR
Mme Virginie SIANI WEMBOU	M. Sébastien SAINT-MARTIN
Mme Joëlle ABADIE	M. Kevin GOURAUD
Mme Andrée DOUBRERE	Mme Nathalie ASSIBAT
M. Laurent LAGES	Mme Marie-Françoise ANDURAND
Mme Laurence ANCIEN	Mme Gaëlle VERGEZ
Mme Andrée SOUQUET	Mme Rozenn GUYOT
Mme QUERTAIMONT Geneviève	Mme Anne BRUNET
Mme Geneviève ISSON	Mme Nathalie PERIN
M. Bernard VERDIER	Mme Pascale LECHAT

> 7 membres représentant l'Etat désignés par le Préfet et par le Recteur d'académie compétent dont :

2 membres représentant la DDERTS :

- Le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant
- Le Directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant

1 membre représentant l'ARS :

- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou son représentant

Titulaire: M. Pierre RICORDEAU Suppléant: M. Côme TAGBO

<u>3 membres représentants les organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales du régime général</u> :

- Le Président de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou son représentant

Titulaire : M. Pierre-Jean DALLEAU
Suppléante : Mme Delphine CAMBLANNE

Le Président de la Mutualité Sociale Agricole ou son représentant

Titulaire : M. Gabriel LAQUET Suppléant : M. Pierre ABADIE

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant

Titulaire: M. Bertrand PERRIOT-BOCQUEL Suppléante: Mme Evelyne DUFFARD

<u>1 membres représentant l'Inspection Académique</u>:

- Le Directeur d'Académie ou son représentant

Titulaire : M. Thierry AUMAGE Suppléante : M. PEYROU Franck

> 6 membres désignés par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) représentant les associations de personnes handicapées

Titulaires	Suppléants
Mme Evelyne LUCOTTE ROUGIER ADAPEI 65	M. Jean-Marc GONZALEZ Club des six – Villa Amely
Mme Marie-Christine HUIN APF France Handicap	M. Jean-Jacques LACRAMPE Association Valentin Haüy
Mme Jocelyne CARJUZAA AFM téléthon	Mme Consolacion HERNANDEZ Association les Invisibles
M. Thierry SAINT-ORENS Autisme Pyrénées	
M. Thomas KOUMARIANOS Autisme 65	
Mme Christiane SENTAGNE UDAF 65	

> 2 membres représentant le Comité Local de Concertation à titre consultatif

Titulaire 1 : Mme Florence PEROT Titulaire 2 : Mme Mélanie FERREIRA

Fait à Tarbes, le 09 SEP. 2021

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Michel PÉLIE

CRC 100 Q